

COMMUNE
LE BOSC DU THEIL



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2025

PROCÈS-VERBAL

Le onze juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent VALLÉE, Maire, à la salle du Conseil Municipal.

Date de la séance : 11 juin 2025
Date de convocation : 03 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Présents : Laurent VALLÉE, Maire ; Etienne CALLOUET, Eric EDOUIN, Marie-Claire LEBOURGEOIS, Sandrine RECLARD, Maires-Adjoints ; Nathalie DULONG, Didier GUILBERT, Lucienne PARIS, Giovanni BERTHELIN, Evelyne RIPPA, Jean-Jacques LEBLOND, Julien MOUTARDIER, Michel REVEILLERE, Joseph MUKENDI NDONKI.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Clara GAUTIER, Evelyne BENOIT, Benoit FERRAND.

Secrétaire de séance : Julien MOUTARDIER.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal :

Conseil Municipal du 8 avril 2025

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Accueil de loisirs : horaires d'ouverture et de fermeture
- Tarifs cantine
- Tarifs accueil de loisirs
- Devis armoire et claustra accueil de loisirs
- Tirage au sort des jurés d'assises 2026
- Mise en place d'un dispositif de mutuelle santé pour le personnel communal
- Aide financière au profit d'une administrée
- Sécurisation mairie et agence postale
- Destruction des insectes et des chenilles processionnaires
- Facture des équipements sportifs du club de football
- Devis fermeture des ouvertures du clocher de l'église Saint Georges
- Église Saint Georges : définir le planning des travaux
- Compte-rendu de la visite sécurité de la salle polyvalente : devis bornes flash lumineux, devis four
- Devis corbeille plan d'eau
- Demande de subvention : mise en place d'un LaboMaths aux collèges du Neubourg
- Devis travaux chemin de la Maison Rouge
- Devis travaux chemin du Jardin Maquerel

- Devis transports en calèche
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION 2025-039 : HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs.

Mr le Maire rappelle les horaires actuels :

En période périscolaire :

- 7h00 à 8h45
- 16h30 à 19h00
- Le mercredi : 7h00 à 19h00

En période extrascolaire :

- De 7h00 à 19h00

Le service étant très peu utilisé à partir de 18h30, Mr le Maire propose au Conseil Municipal une fermeture à 18h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une fermeture de l'accueil de loisirs à 18h30.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-040 : PRIX DU REPAS CANTINE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un courrier de la société LA NORMANDE a été reçu en mairie concernant une hausse du prix du repas au 1^{er} février 2025 : suite à l'évolution de la loi EG-alim, les repas sont désormais livrés dans des barquettes conçues en matières biosourcées, ce qui entraînerait une augmentation de 0.21 euros par repas.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la société LA NORMANDE n'augmentera pas le prix du repas de 0.21 HT euros mais de 0.10 TTC euros à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à fin août 2026.

Le Conseil Municipal accepte la hausse de 0.10 euros TTC effectuée par la société LA NORMANDE.

Mr le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal une augmentation de 0.10 euros par repas pour compenser cette hausse et une augmentation de 0.10 euros suite aux augmentations des charges (personnel communal, énergie...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation de 0.20 euros par repas à compter du 1^{er} septembre 2025.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-041 : RÉVISION DE LA TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LA RENTRÉE 2025-2026

Mr le Maire propose une augmentation de 0.50 euros sur l'ensemble de la grille tarifaire suite aux augmentations des charges (personnel communal, énergie...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation de 0.50 euros sur l'ensemble de la tarification. La nouvelle tarification est donc répartie de la façon suivante :

Grille de tarification pour l'accueil de loisirs du Bosc du Theil 2025-2026.

Grille de tarification périscolaire

Quotient familial	Tarif à l'heure	
- 400 €	0.56 €	
401 à 700 €	0.72 €	
701 à 1100 €	1.18 €	
1101 à 1500 €	1.53 €	
+ de 1501 €	1.62 €	

Grille de tarification extrascolaire (mercredis et les vacances)

Quotient familial	Journée sans repas	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
- 400 €	2.92 €	+ 3.95 €	1.71 €	+3.95 €
401 à 700 €	4.66 €		2.58 €	
701 à 1100 €	7.08 €		3.79 €	
1101 à 1500 €	9.84 €		5.17 €	
+ de 1501 €	11.80 €		6.15 €	

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-042 : ACQUISITION DE CLAUSTRAS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des claustras pour l'accueil de loisirs.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société COMAT ET VALCO pour un montant de 1 174.90 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société COMAT ET VALCO pour un montant de 1 174.90 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-043 : ACQUISITION DE CORBEILLES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer une corbeille au plan d'eau du Gros Theil et une au plan d'eau de Saint Nicolas du Bosc.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société COMAT ET VALCO pour un montant de 821.96 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société COMAT ET VALCO pour un montant de 821.96 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-044 : JURY D'ASSISES 2026

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner les jurés pour siéger à la Cour d'Assises. Il doit être procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale générale.

La Commune doit désigner un juré mais la liste doit comprendre un nombre de noms triple du nombre de jurés à désigner soit 3 noms par tirage du numéro de page et de ligne de la liste électorale générale.

Ont été tirés les numéros suivants :

- Page 68, ligne 5: LE HELLEY François Pascal
- Page 54, ligne 3 : GROULT Corine Annick Mauricette
- Page 28, ligne 5 : DAVID épouse LONGUET Mireille Claire Thérèse

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-045 : AIDE FINANCIÈRE AU PROFIT D'UNE ADMINISTRÉE

Madame LEBOURGEOIS Marie-Claire informe le Conseil Municipal qu'une administrée a déposé en mairie une demande d'aide sociale.

Cette demande concerne une facture d'énergie d'un montant de 3 507.64 euros. Un échéancier a été mis en place avec des mensualités de 578.27 euros sur dix mois.

L'administrée ne perçoit pas encore la réversion de son mari défunt.

La commission sociale propose au Conseil Municipal de verser au fournisseur d'énergie la somme de 350.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser au fournisseur d'énergie la somme de 350.00 euros.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-046 : SÉCURISATION DE LA MAIRIE DE ET DE L'AGENCE POSTALE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de mettre en sécurité l'accès de la mairie et de l'agence postale.

Mr le Maire a rencontré l'Adjudant-chef, référent sûreté de la cellule de Prévention Technique de la Malveillance d'Evreux et rend compte des préconisations établies :

- Mairie : mise en place d'un visiophone permettant d'identifier le visiteur et la pose d'une porte à déclenchement d'ouverture à distance
- Agence postale : mise en place d'une gâche électrique permettant la neutralisation de la porte et d'une paroi vitrée au-dessus du guichet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à établir des devis pour envisager ces installations.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-047 : DESTRUCTION DES ESSAIMS D'INSECTES

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune prend en charge à hauteur de 30.00 euros la destruction d'un essaim d'insectes (frelons, frelons asiatiques, guêpes) sur présentation d'une facture d'un professionnel agréé.

Mr le Maire informe qu'une administrée a sollicité la Commune pour la destruction d'un nid de chenilles processionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la destruction d'un nid de chenilles processionnaires soit également prise en charge à hauteur de 30.00 euros sur présentation d'une facture d'un professionnel agréé.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-048 : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU CLUB DE FOOTBALL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'entreprise STEOL au sujet d'une facture établie au profit du club de football du Gros Theil concernant l'achat d'équipements sportifs pour les adhérents.

Suite à des engagements contractuels non respectés, le club sportif de football n'a pas réglé en totalité le montant de la facture. La société STEOL menaçait donc le club de football d'une fermeture administrative.

Afin de l'éviter, Mr le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune se substitue au club de football pour le règlement de la facture.

Cette somme sera déduite des subventions à venir versées au club sur deux exercices.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-049 : FERMETURE DES OUVERTURES DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT GEORGES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de pose de grillage pour obstruer le passage des pigeons dans le clocher et les soupiraux de l'église Saint Georges.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société JCEV pour un montant de 4 400.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société JCEV pour un montant de 4 400.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-050 : PLANNING DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT GEORGES

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser des travaux de rénovation dans l'église Saint Georges.

Mr le Maire rappelle les montants estimés par Madame CARON, architecte du Patrimoine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir le planning des travaux extérieurs de la façon suivante :

- 1^{ère} tranche 2026 : 400 000.00 euros
- 2^{ème} tranche 2027 : 455 800.00 euros

Et autorise Mr le Maire à solliciter les demandes de subventions.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-051 : VISITE SÉCURITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la visite sécurité de la salle polyvalente, il est nécessaire d'installer une alarme avec flash lumineux PMR dans les sanitaires.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société EUROFEU pour un montant de 1 420.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société EUROFEU pour un montant de 1 420.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-052 : ACQUISITION D'UN FOUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le four situé dans la cuisine de la salle polyvalente.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal les devis suivants :

- société LANEF pour un montant de 7 920.40 euros HT.
- société G'FROID pour un montant de 4 520.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société G'FROID pour un montant de 4 520.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-053 : DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES COLLÈGES DU NEUBOURG

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les collèges du Neubourg ont sollicité une subvention auprès des communes de la Communauté de Commune du Pays du Neubourg pour la création d'un Labomaths afin de proposer des activités autour des mathématiques aux collégiens et aux élèves des écoles environnantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à verser une subvention d'un montant de 50.00 euros aux collèges du Neubourg.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-054 : REPRISE DU CHEMIN DE LA MAISON ROUGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de reprise du chemin de la Maison Rouge.

Mr le Maire propose le devis de de la société METTAIS pour un montant de 6 500.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société METTAIS pour un montant de 6 500.00 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-055 : TRANSPORT SCOLAIRE EN CALÈCHE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise aux Coul'Eure du Cheval a sollicité la Commune afin de mettre en place, comme les années précédentes, un transport en calèche pour les enfants de l'école. Le montant du devis s'élève à 75.00 euros TTC par transport.

A l'issue du transport, les enfants sont déposés à la bibliothèque municipale afin de participer à une séance de lecture animée par les bénévoles de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise aux Coul'Eure du Cheval pour un montant de 75.00 euros TTC par transport.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire, Laurent VALLÉE



Le secrétaire de séance, Julien MOUTARDIER